

COMMUNIQUE

Remarques sur l'affaire PEDERZOLI

Depuis que Maître TADIC a informé la presse des actions judiciaires qu'elle entendait intenter contre l'administration de l'Education Nationale qui vient de suspendre sa cliente, Madame Catherine VENTURA-PEDERZOLI, professeur d'histoire-géographie au Lycée Loritz de NANCY, la presse régionale, nationale, internationale, écrite et audiovisuelle, alerte ses lecteurs sur le cas de cette enseignante que le SNCA e.i.L. Convergence défend depuis de longs mois.

Ce syndicat, dont j'ai l'honneur d'être la secrétaire générale, a dénoncé, dès qu'il a eu connaissance de cette affaire les « relents antisémites » qu'elle dégageait.

Je tiens à préciser, que la « confession » religieuse qui serait celle, aux dires des médias de Catherine PEDERZOLI n'intéresse en rien le SNCA e.i.L. Convergence qui s'est déterminé à défendre cette collègue et son projet pédagogique du Voyage de la Mémoire de la SHOAH au seul nom des principes et des valeurs qui légitiment son existence : la fidélité au projet d'émancipation des travailleurs fixé par la *Charte d'Amiens*, la volonté de faire vivre et développer le programme du CNR, la certitude que la République sociale, toujours à construire, est le seul projet de cohésion sociale à dimension universelle.

Par ailleurs, je m'inscris en faux :

- Contre ceux qui prétendent que les interventions répétées du chef d'établissement pour limiter, voire pour annuler, la portée du Voyage de la Mémoire de la SHOAH, ressortissent au contrôle exercé par le CA sur tous les voyages pédagogiques : aucun des autres voyages organisés par les équipes pédagogiques de Loritz n'a retenu à ce point l'attention du CA et de sa présidente ;
- Contre ceux qui prétendent que le temps passé à travailler sur la SHOAH serait excessif et nuirait à la préparation au baccalauréat : les résultats obtenus par les élèves de Catherine PEDERZOLI sont par eux-mêmes un démenti à cette assertion volontairement truquée ;
- Contre ceux qui prétendent que travailler avec des associations loi 1901, reconnues d'utilité publique et liées par convention à l'Education Nationale, comme DPM ou Association pour la Mémoire de la SHOAH, serait contraire à la laïcité et relèverait du sectarisme.

En revanche, j'affirme que le rapport des IG MAMOU et PETRE-GRENOUILLEAU qui est une attaque contre la vie professionnelle et privée de Catherine PEDERZOLI et contre son honneur, démarque bien souvent, et sans jamais y faire référence, une immonde lettre anonyme dont le SNCA e.i.L. Convergence fut destinataire en mars dernier et dont les auteurs sont nécessairement très proches du Proviseur du Lycée Loritz. J'ajoute que le ministère mis au courant du contenu de cette lettre n'a pas levé le petit doigt pour en démasquer les auteurs.

Enfin, je considère que, tant de la part de l'Institution Scolaire, y compris à sa tête, que de celle des syndicats « représentatifs », la lâcheté, l'incurie et le mensonge ont prévalu tout au long de cette affaire et encore aujourd'hui.

C'est pourquoi, contre l'idéologie ambiante et transversale qui consiste à amalgamer les malheurs du monde pour que chacun puisse ensuite choisir sa victime et son bourreau favoris, je persiste à penser et à dire que mettre en cause la mémoire de la SHOAH et la légitimité de son enseignement procède de l'antisémitisme, même s'il est « rampant » ou « ordinaire », d'un négationnisme « mou » que mon engagement syndical et mes convictions républicaines condamnent et combattent.

La bête immonde, même à l'état larvaire, est toujours la bête immonde.

Saint-Firmin-des-Bois, le 2 septembre 2010

Françoise Roche
SG du SNCA e.i.L. Convergence